

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 2 JUIN 2023

L'an deux mil vingt trois, le deux juin à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de Saint-Maurice-la-Souterraine, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Mme Evelyne AUGROS, maire.

Date de convocation : 26 mai 2023

Présents : Mme AUGROS Evelyne, Mme BEISSAT Marilyne, Mme CAILLAUD Séverine, M. GENTY Philippe, Mme GRELLIER Christelle, Mme MAURICI Cécile, M. MOURIOUX Gabriel, M. PENNY Nicolas, M. VOISIN Stéphane,

Excusés : Mme BOUCHAUD Stéphanie (a donné pouvoir à Mme BEISSAT Marilyne), M. BOUDET Benoît (a donné pouvoir à M. VOISIN Stéphane),

Absents : M. AUVERLOT Fabrice, M. LUCAT Jean-Philippe, M. RENAUD Gérard, Mme SIMONNEAU Agnès.
M. Philippe GENTY est élu secrétaire de séance.

1. Approbation du compte-rendu du 14 avril 2023

Le compte-rendu de la réunion du 14 avril 2023 est lu et approuvé.

2. Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 abrégée au 01 janvier 2024

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local. Instauré au 1er janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes). Il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions.

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la M14, soit, pour la commune de Saint-Maurice-La-Souterraine, son budget principal, son budget eau-assainissement et son budget annexe lotissement les Aubépines.

Pour information, cette modification de nomenclature comptable entraîne automatiquement un changement de maquette budgétaire. De ce fait, pour le budget primitif 2024, la colonne BP n-1 ne sera pas renseignée car appartenant à une autre nomenclature comptable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité l'adoption de la nomenclature M57 abrégée au 1^{er} janvier 2024.

3. Travaux de voirie

Il est nécessaire de réaliser des travaux de voirie à la Maisonnette (tête de buse), Grand'Rue et rue des Ribières. Les devis reçus d'Evolis23, LTP et Yoann Mercier sont présentés au conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le devis le mieux disant, soit celui de LTP d'un montant de 8 280,65€ HT et - autorise Mme le maire à signer le devis correspondant.

4. Pose des jeux extérieurs

Mme le maire explique au conseil municipal que les jeux extérieurs ont été montés par les employés techniques. La pose nécessitant un travail important, l'entreprise J.P. Caillaud a été contactée pour établir un devis.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide faire installer les jeux à l'emplacement de l'ancien terrain de tennis par l'entreprise JP Caillaud et autorise Mme le maire à signer le devis correspondant pour un montant maximum de 2 000,00€ HT.

5. Réfection de la salle de bains et de la cuisine du logement 20 Grand'Rue

Le logement sis au n° 20 Grand'Rue nécessite des travaux importants avant d'être reloué. Les employés municipaux ont refait les peintures et tapisseries à l'étage. Pour la réfection de la salle de bains et la cuisine, des devis ont été demandés aux entreprises Imbert et Jeannot-multiservices.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le devis le mieux disant, soit celui de Jeannot multiservices d'un montant de 9 117,00€ HT et autorise Mme le maire à signer le devis correspondant.

6. Acquisition d'une colonne au jardin du souvenir

Mme le maire explique au conseil municipal qu'une colonne doit être installée au jardin du souvenir afin d'apposer les plaques indiquant les noms des personnes dont les cendres ont été dispersées.

Les 2 devis reçus des entreprises Mourier et Granimond sont présentés à l'assemblée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le devis le mieux disant, soit celui de l'entreprise Mourier d'un montant de 2474,57€ HT.

7. Redevance d'occupation du domaine public 2023

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité d'appliquer les tarifs maxima prévus par le décret pour la redevance d'occupation du domaine public routier due par des opérateurs de télécommunications, à savoir pour 2023 :

- 46,95 € par kilomètre et par artère en souterrain,
- 62,60 € par kilomètre et par artère en aérien,
- 31,30 € par m² au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques (cabines notamment).

8. Commissions communales

Suite à l'arrivée de M. MOURIOUX Gabriel au conseil municipal, Mme le maire propose de revoir les commissions communales.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne les membres suivants :

- **Commission finances** : AUGROS Evelyne, AUVERLOT Fabrice, BEISSAT Maryline, BOUCHAUD Stéphanie, BOUDET Benoît, GENTY Philippe, LUCAT Jean-Philippe, MAURICI Cécile, MOURIOUX Gabriel, PENNY Nicolas, RENAUD Gérard, SIMONNEAU Agnès.
- **Commission travaux, voirie, eau et assainissement** : AUGROS Evelyne, BEISSAT Maryline, BOUCHAUD Stéphanie, BOUDET Benoît, LUCAT Jean-Philippe, MOURIOUX Gabriel, PENNY Nicolas, RENAUD Gérard, VOISIN Stéphane.
- **Commission école** : AUGROS Evelyne, BEISSAT Maryline, BOUCHAUD Stéphanie, GRELLIER Christelle, MAURICI Cécile, SIMONNEAU Agnès, VOISIN Stéphane.
- **Commission urbanisme** : AUGROS Evelyne, BOUCHAUD Stéphanie, BOUDET Benoît, LUCAT Jean-Philippe, MOURIOUX Gabriel, PENNY Nicolas.
- **Commission jeunesse, sports, culture, loisirs** : AUGROS Evelyne, AUVERLOT Fabrice, GRELLIER Christelle, MAURICI Cécile, VOISIN Stéphane.

- **Commission commerces et valorisation de la production locale** : AUGROS Evelyne, AUVERLOT Fabrice, BOUCHAUD Stéphanie, BOUDET Benoît, GENTY Philippe, LUCAT Jean-Philippe, MOURIOUX Gabriel, VOISIN Stéphane.
- **Commission hygiène et sécurité** : AUGROS Evelyne, AUVERLOT Fabrice, MOURIOUX Gabriel, SIMONNEAU Agnès.
- **Commission environnement** : AUGROS Evelyne, GENTY Philippe, MAURICI Cécile, MOURIOUX Gabriel, PENNY Nicolas, RENAUD Gérard, SIMONNEAU Agnès.
- **Commission informatique** : AUGROS Evelyne, MAURICI Cécile, PENNY Nicolas.
- **Commission action sociale** : AUGROS Evelyne, BEISSAT Maryline, BOUCHAUD Stéphanie, CAILLAUD Séverine, GRELLIER Christelle, MAURICI Cécile, MOURIOUX Gabriel.

8. **Adhésion au dispositif Conseil en Energie Partagé (CEP) du SDEC**

Mme le maire présente au conseil municipal le dispositif du Conseil en Energie Partagé (CEP) proposé par le SDEC.

Il s'agit de mettre à disposition des membres adhérents du SDEC un ingénieur-conseil en énergie pour aider les collectivités à maîtriser et réduire leurs émissions de gaz à effet de serre, en agissant sur les consommations d'énergie de leur patrimoine (bâtiments, éclairage public, véhicules) grâce à différents outils : bilan énergétique, préconisations d'amélioration, suivi des consommations, accompagnement de projets, sensibilisation des usagers, etc.

Le service est accessible par adhésion pour une durée minimum de 3 ans. Le montant de la contribution financière annuelle est de 0,46 €/an/habitant. L'adhésion fera l'objet d'une convention entre le SDEC et la commune qui définira les modalités du service.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité d'adhérer au dispositif du Conseil en Energie Partagé du SDEC.

9. **Points d'information**

- **La Ramade**

La réception des travaux de construction de la station de neutralisation a été effectuée le 5 mai. Les travaux d'étanchéité du réservoir de la station de pompage se sont terminés le 2 juin. Deux visites du réservoir seront organisées le lundi 5 juin à 11h30 et 18h pour les élus qui le souhaitent. La remise en eau du réservoir est prévue le 13 juin et la mise en service de la station de neutralisation sera effectuée en suivant.

- **Réaménagement du groupe scolaire**

L'appel d'offres est en cours avec une date limite de remise des offres fixée au 8 juin. La prochaine réunion du conseil municipal est prévue le jeudi 22 juin pour valider le choix des entreprises.

- **PLUi**

L'enquête publique pour la première modification du PLUi se déroule entre le 30 mai et le 30 juin, avec 3 permanences pour l'accueil du public (30 mai, 26 juin et 30 juin), voir affichage en mairie.

- **Commerce multi-services**

L'inauguration du multiservices aura lieu le vendredi 30 juin à 11h15.

- **Eclairage public**

Conformément au choix du conseil municipal le 14 avril dernier et afin de réaliser des économies d'énergie, l'éclairage public a été éteint pendant la période estivale, jusqu'au 15 août. Un éclairage solaire avec détecteur a été installé à l'entrée de la salle des fêtes afin d'assurer la sécurité lors des événements nocturnes.

- **Enfouissement du réseau basse tension dans la traversée du bourg**

Le SDEC a donné une suite favorable à la demande de la commune exprimée sous le précédent mandat en 2016 pour l'enfouissement du réseau électrique dans la Grand'Rue et le conseil municipal a validé la programmation des travaux pour 2024 (réunion du 27 janvier 2023). En conséquence, le SDEC a effectué une première visite et fera parvenir une proposition d'aménagement aux élus. Ce projet sera l'occasion d'une réflexion d'ensemble sur l'aménagement de la Grand'Rue.

- **Repas à domicile**

Suite aux différents problèmes rencontrés ces derniers mois pour assurer la livraison des repas chauds, le conseil d'administration du CIAS du pays sostranien a décidé de mener une expérimentation de liaison froide sur certaines tournées jusqu'au 31 décembre 2023. Huit personnes de la commune de Saint-Maurice-la-Souterraine sont concernées par cette expérimentation. Un questionnaire de satisfaction leur sera prochainement distribué. Un bilan sera effectué en fin d'année.

Le secrétaire de séance,
Philippe GENTY

